

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4575**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Lyon Part-Dieu Place de Milan - Acquisition des lots n° 128 et 44 de la copropriété l'Amphitryon, situés 15, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Roux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 9 octobre 2013****Décision n° B-2013-4575**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Lyon Part-Dieu Place de Milan - Acquisition des lots n° 128 et 44 de la copropriété l'Amphitryon, situés 15, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Roux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, deuxième quartier d'affaires français, pôle commercial et culturel au centre de la métropole lyonnaise, fait l'objet depuis 2010 d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics, la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière principalement tertiaire, mais également sur la nécessité de donner plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, le Conseil de communauté a, par délibérations n° 2011-2461 du 12 septembre 2011 puis n° 2012-3219 du 10 septembre 2012, exposé les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Un droit de préemption urbain renforcé a, notamment, été instauré sur le périmètre du projet par délibération n° 2012-2873 du Conseil du 19 mars 2012.

Les copropriétés de la place de Milan ont été identifiées comme des sites à forts enjeux urbains pour le développement du secteur de la gare et les biens faisant l'objet de la présente décision d'acquérir sont situés dans la copropriété dénommée l'Amphitryon intégrée dans l'ensemble immobilier de la place de Milan.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Roux céderaient au prix de 215 000 €, le lot n° 128 correspondant à un appartement de type 3 d'une superficie de 72 mètres carrés et le lot n° 44 correspondant à une place de stationnement en sous-sol, libres de toute location ou occupation, le tout situé 15, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, parcelle cadastrée EM 230 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 novembre 2012, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 215 000 €, des lots n° 128 et 44 de la copropriété l'Amphitryon située 15, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, parcelle cadastrée EM 230, et appartenant à monsieur et madame Roux, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2743, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 030 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant de 215 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.**